

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 17 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	03/02/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	03/02/2023
Présents : 22		
Votants : 22		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés : MM. GACHET Roger - BIBOLLET Nicolas - Mme BOIVINEAU Myriam

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Demande de subvention au titre du FEDER - Année 2022 pour des travaux de requalification de la traversée d'Aiguebelle

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de requalification et de réaménagement de la traversée de la commune déléguée d'Aiguebelle ainsi que ses espaces connexes.

Il précise que cette opération a pour but de passer de la « route à la rue », apaiser les vitesses, améliorer le cadre de vie, l'accessibilité, les liaisons douces, l'efficacité des zones de parking ainsi que la végétalisation du secteur.

Il indique que ces travaux seraient réalisés en deux tranches.



Il propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention au titre du FEDER 2022 pour la première tranche de ces travaux, d'un coût prévisionnel de 1 500 000 euros hors taxes (un million cinq cent mille euros hors taxes).

Cette demande concerne les aménagements suivants :

Secteur rue Carret – place du marché :

- reconfigurer l'espace pour accorder plus de place au piéton,
- végétaliser le secteur pour réduire les îlots de chaleur,
- améliorer le stationnement vélo,
- conserver la majorité du stationnement des véhicules légers,
- apaiser le carrefour sur la Grande Rue.

Entrées de ville – façades de la grande rue :

- marquer visuellement les entrées de ville en réduisant leur caractère actuellement très routier,
- favoriser la réduction des vitesses lors de la traversée de la rue principale d'Aiguebelle (qui regroupe un grand nombre d'équipements municipaux, de commerces et de services),
- conserver les usages actuels (passage des convois exceptionnels),
- intégrer les cheminements piéton et cycles,
- améliorer le confort de vie des habitants, réduire les consommations énergétiques et améliorer la qualité urbaine et architecturale du centre-bourg, avec un programme d'aide à l'isolation et à la réhabilitation des façades, à destination des habitants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

Origine du financement	Montant HT (a)	(%)	Date de la demande	Date d'attribution
EUROPE (Feder)	250 000 €	17 %	Mars 2023	En attente
ETAT (DETR / DSIL)	200 000 €	13 %	Janvier 2023	En attente
ETAT (Fonds vert)	50 000 €	3 %	Mars 2023	
CONSEIL DEPARTEMENTAL				
Petite Ville de demain	250 000 €	27 %	Mars 2023	En attente
FDEC	33 600 €			
Amendes de police	116 400 €			
Autres financement public : « Le grand chantier – FAST »	300 000 €	20 %	1er trimestre 2023	En attente
Total des subventions publiques	1 200 000 €	80 %		
Demandeur : autofinancement (dont emprunt)	300 000 €	20 %		
TOTAL HT	1 500 000 €	100 %		

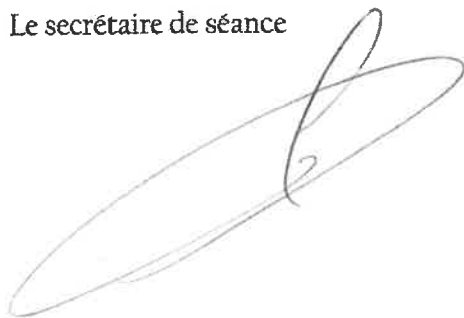
Il précise au conseil municipal que la seconde tranche ferait l'objet d'un dossier de subvention au titre de « l'appel à projets FEDER 2023 » en vue d'obtenir une subvention d'un montant de 250 000 euros HT (deux cent cinquante mille euros hors taxes). Il rappelle ainsi que le montant total du projet avec les deux tranches s'élève à 3 500 000 € HT (trois millions cinq cent mille euros hors taxes), dont 500 000 euros HT (cinq cent mille euros HT au titre du FEDER).

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet présenté par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- Approuve le projet et la nature des travaux,
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 500 000 € HT (un million cinq cent mille euros hors taxes),
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents permettant l'application de la présente décision,
- Sollicite dès à présent une dérogation pour lancer la consultation et commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Monsieur le Maire



Le Maire,

José RICO-PEREZ